

Le problème

L'ensemble du territoire national est en déficit de médecins généralistes, avec de nombreux patients dépourvus de médecins traitants. On estime que 11% de la population française est aujourd'hui dépourvue de médecins traitants, et que près d'un tiers des français vit dans un désert médical. Il faut retrouver une offre sur le territoire sans pour autant affaiblir le territoire voisin, ce qui est généralement le cas dans le cadre de l'installation d'un médecin qui n'est pas en primo-installation.

Votre solution innovante

Créer une permanence de soins de premier recours en s'appuyant sur la reprise d'activité partielle de médecins retraités, salariés par une mutuelle (Oxance) pour maximiser le temps médical du praticien.

Les objectifs

L'objectif de ce dispositif est de répondre à un enjeu fort de tension médicale sur le territoire, et de proposer une offre de soins aux personnes de plus de 60 ans ou atteintes d'affection longue durée, dépourvues de médecin traitant

L'histoire de votre action innovante

- **Qui ?**

L'élue déléguée à la santé, le CCAS de la Ville de Romans, les médecins retraités, la mutuelle Oxance, la CTPS (communauté territoriale des professionnels de santé), la maison médicale de garde et les Hôpitaux Drôme Nord

- **Pour qui ?**

Les Romanais (et habitants de première couronne) dépourvus de médecin traitants

- **Quoi et quand ?**

Création d'une permanence de soins au sein d'un pôle santé.

Fléchage de patients grâce au partenariat entre le CCAS de la Ville, les médecins retraités, la mutuelle Oxance, l'Agence régionale de Santé, la Communauté professionnelle territoriale de santé et les hôpitaux Drôme Nord.

Après le recrutement des médecins et l'achèvement du pôle santé « Pouchelon » réalisé par le groupe Office Santé dans lequel la ville avait réservé 2 cabinets médicaux, la permanence de soins de premier recours a ouvert en Septembre 2023.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

Moyens humains : relation constante entre la ville (élue déléguée et CCAS) avec les médecins et la mutuelle Oxance.

L'ensemble de la communauté de soignants, les services de prévention santé sont également concernés au quotidien pour rediriger des patients vers la permanence de soins.

- **Coût total**

Coût total annuel du projet (fonctionnement uniquement)

Salariat médecins : 100 000€. Salariat secrétaire médicale : 40 000€. Loyer et charges du cabinet médical : 15 000€

- **Dont coût pour la collectivité** : 40 000€ pour les loyers et les charges, plus la participation aux frais de fonctionnement.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

- 3500 consultations effectuées entre le 4 septembre 2023 et le 1er juin 2024
- 1285 patients suivis
- 190 déclarations de médecins traitants en Affection longue durée (2/3 des patients ALD de plus de 60 ans à Romans ont ainsi retrouvé un médecin traitant)

Résorption d'un tiers des patients romanais en affection longue durée dépourvus de médecin traitant sur le territoire de la commune ; résorption de plus de 50% des patients Romanais dépourvus de médecins traitants.

- **Potentiel de diffusion et de réplication**

La démographie médicale permet à la fois la duplication de ce type de dispositif mais aussi sa durée dans le temps, en intégrant progressivement de nouveaux médecins.

Ce dispositif est répliquable sur l'ensemble territoire national

- **Bilan**

La mise en place de ce dispositif a été rendue possible grâce aux relations nouées entre la Ville et l'ordre départemental des médecins, permettant d'identifier des médecins récemment retraités de la région afin de leur proposer une reprise partielle de leur activité. Dans ce cadre, l'aspect relationnel avec les porteurs de projet était primordial. Les médecins sont devenus salariés de la mutuelle Oxance déjà implantée sur le territoire, permettant la création de ce dispositif unique en France dans son mode de fonctionnement en partenariat avec la mutuelle Oxance.

Mots clés : Santé - Partenariat - Qualité de vie